

TITRE PROFESSIONNEL II

CPN66 – code NSF : 230

Responsable de travaux BTP

Titre professionnel Bac + 4 avec **120 crédits ECTS**

Arrêté du 2 juillet 2012 : publié au JO du 7 août 2012 - titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP). Habilitation pour 3 ans.



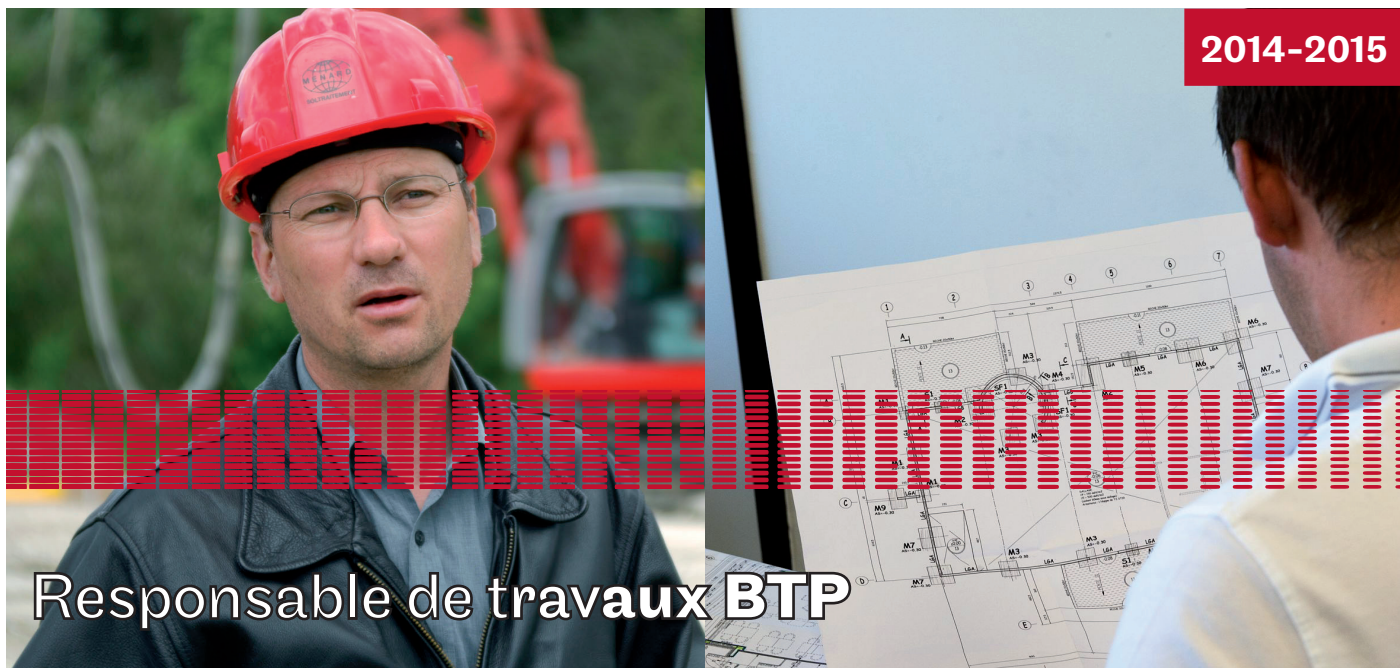
le cnam

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex
tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re

Document d'information à caractère non contractuel sous réserve de modifications à venir - mise à jour le 03/07/2014.



Former des cadres de chantier maîtrisant les technologies de la construction ainsi que les techniques de gestion et de management de travaux.

Objectifs

- Préparer techniquement le gros œuvre et proposer des variantes économiques.
- Préparer les lots techniques de second et proposer des variantes économiques.
- Organiser le chantier.
- Préparer l'exécution des contrats de travaux en sous traitance.
- Négocier la commande des matériaux et les matériels.
- Constituer les équipes de production.
- Coordonner la préparation du Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé.
- Coordonner la préparation du Plan Assurance Qualité.
- Ordonner, piloter, coordonner les travaux.
- Gérer administrativement le marché.
- Superviser l'avancement du chantier.
- Gérer le budget du chantier.
- Superviser la facturation définitive.
- Contrôler et réceptionner les travaux.
- Analyser les résultats du chantier.
- Être acteur dans son organisation en tant que responsable de travaux.
- Manager une équipe de travaux et un contrat de travaux.



Conditions d'accès

Etre titulaire d'un Bac+2 scientifique ou technique ou d'un diplôme admis en dispense d'acquis d'études supérieures (VES) ou de l'expérience professionnelle (VAE / VAP85).

Sans conditions

BTS Bâtiment ou Travaux Publics, DUT Génie Civil option Bâtiment ou Travaux Publics, Titre RNCP III Conduite de chantier du Cnam (CPN63), Licence STS Génie civil du Cnam (LG035) ou toute formation de niveau III dans le secteur du BTP et de la construction.

Avec conditions :

Pour les titulaires d'un titre de niveau III scientifique et technique d'un autre secteur que le BTP et la construction, il est obligatoire de suivre un programme de remise à niveau en technologie de chantier (CCV029) et en technologie de la construction (CCV113).

Des remises à niveau spécifiques sont conseillées selon la filière d'origine. Elles font l'objet d'un avis du Responsable pédagogique

L'accès peut également se faire par le dispositif de la validation des acquis professionnels (VAP85) pour les élèves possédant une expérience professionnelle conséquente en rapport avec les métiers de la construction, de l'architecture et de l'immobilier. Dans le cas contraire il est conseillé de s'orienter vers un titre de niveau III.

Public et pré-requis

- Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.
- Conducteurs de travaux, aux chefs de chantier ainsi qu'à tous les professionnels du BTP exerçant une activité de suivi ou de gestion de travaux.

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	☾ ☀	👁	@	📄	🗂	🗣	↔
1	Technologie de la construction (prérequis obligatoire si bac+2 hors BTP)	CCV113	6	cours	☾ ☀	👁		📄			
	Technologie de chantier (prérequis obligatoire si bac+2 hors BTP)	CCV029	6	cours	☾ ☀	👁		📄			
	Gestion de projet de construction (CCV113) ¹	CCV121	6	cours	☾ ☀	👁		📄			
	Droit de la construction ¹	CCV127	6	cours	☾ ☀	👁		📄			
	Mécanique des sols, fondations et murs de soutènement (CCV001)	GGC112	6	cours	☾ ☀	👁		📄			↔
	Constructions métalliques et constructions mixtes (CCV107)	CCV118	6	cours	☾ ☀	👁		📄			↔
	Management et organisation des entreprises ⁴	EME102	6	cours	☾ ☀	👁	@	📄			↔
	Management social pour ingénieur et communication en entreprise ⁴	TET102	6	cours	☾ ☀	👁	@	📄			↔
2	Sciences de l'ingénieur appliquées au BTP ^{2/3}	CCV101	6	cours	☾ ☀	👁		📄			↔
	Préparation de chantiers (CCV029, CCV113, CCV121) ¹	CCV122	6	cours	☾ ☀	👁		📄			
	Gestion de chantiers (CCV113, CCV121) ¹	CCV123	6	cours	☾ ☀	👁		📄			
	Résistance des matériaux pour l'ingénieur constructeur ²	CCV107	6	cours	☾ ☀	👁		📄			↔
	Béton armé (CCV107)	CCV109	6	TP	☾ ☀	👁		📄			↔
	Fluides du bâtiment (CCV101, CCV113)	CCV132	6	cours	☾ ☀	👁		📄			↔
	Expérience professionnelle (stage ou activité professionnelle)⁵	UA4312	48	rapport				📄			

☾☀ : cours du soir en présentiel - ☀ : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : vidéos et ressources pédagogiques sur Plei@d
 📄 : examen (épreuve sur table) - 🗂 : examen (dossier à rendre) - 🗣 : examen (présentation orale) - ↔ UE substituable (infos sur www.cnam.re)

¹ Le certificat de compétence Conduite de travaux (CC121) peut être validé en obtenant les UE suivantes : CCV121, CCV122, CCV123 et CCV127.

Pour obtenir le certificat de compétence, il est nécessaire d'avoir validé l'ensemble des ECTS correspondant aux 4 UE (par l'épreuve de l'examen avec une note minimum de 10/20, par VES ou par VAE), le tout dans un délai maximum de 4 ans.

² Les enseignements des unités CCV101 et CCV107 doivent être suivis la même année et au démarrage de la formation.

³ L'UE MVA101 est acceptée en équivalence de CCV101.

⁴ 2 UE au choix pour 12 ECTS : DSY101, ESD104, GFNI06, TET102, EME102

⁵ Une expérience professionnelle de deux ans dans le BTP est demandée. Alternativement, une expérience de deux ans hors BTP complétée par une période de stage de 3 mois dans le BTP est exigée. (cf. conditions de délivrance page 3).

Mesures transitoires 2014 : suite à la consolidation de l'offre de formation en bâtiment et construction, un certain nombre d'UE ont été supprimées ou fusionnées. Pour les élèves déjà engagés dans le parcours et ayant validés d'anciennes UE, des mesures transitoires seront appliquées.

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance page 3).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de sa « demande d'examen anticipé », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance. Ce dossier est disponible sur demande au Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être constitué avant d'avoir validé au moins 3 UE. Il est soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification qui précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant sinon la trame du rapport d'activité que vous devrez suivre.

>> En savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>

Pour en savoir plus
www.cnam.re ou au 0262.42.28.37

**Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieur
 du Cnam spécialité construction et
 aménagement parcours Travaux.**

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Calendrier

prévisionnel

Début des cours :

lundi 22 septembre 2014

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2014

- Enseignements : du 22 septembre 2014 au 14 février 2015
- Interruption des cours : du 19 déc. 2014 au 11 janvier 2015 inclus
- Reprise des cours : 12 janvier 2015
- Arrêt des cours : 14 février 2015
- Révisions : semaine du 16 fév. 2015
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 23 février 2015
- Examens UE 2^{nde} session : du 31 août au 12 septembre 2015 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2015

- Enseignements : du 2 mars au 4 juillet 2015
- Révisions : semaine du 6 juillet 2015
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 13 juillet 2015
- Examens UE 2^{nde} session : du 31 août au 12 septembre 2015 inclus

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h ☾ - (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois par cycle de 3 semaines, et de séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine. Pour les TP, il y a uniquement des regroupements de programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats

durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes

TP : travaux pratiques

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **Deux présences dans un de nos centres d'enseignement Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.** Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale, examen final écrit ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre) - voir tableau en page 2. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors projet tuteuré, mémoire et rapport d'expérience professionnelle). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du Titre professionnel niveau II Responsable de travaux BTP, il leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Justifier des conditions d'accès et pré-requis (cf. conditions d'accès et pré-requis page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription ;**
- Avoir acquis les UE qui composent le cursus (obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE) ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans la spécialité du diplôme.

Si l'expérience professionnelle est hors spécialité, elle devra être complétée par un stage d'au moins 3 mois en lien avec les compétences développées dans le diplôme préparé. L'évaluation s'effectue sur la base d'un rapport d'activité ou d'un rapport de stage.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re

Débouchés

Il a en charge le suivi technique, administratif et budgétaire des travaux depuis sa préparation jusqu'à sa livraison. L'amplitude de sa mission dépend de l'importance et de la technicité de l'ouvrage ainsi que de son positionnement dans l'acte de construire (Entreprise générale, entreprise sous traitante). Il peut ainsi, en réponse au DCE (dossier de consultation des entreprises) et au dossier « transfert », participer aux objectifs financiers du chantier, à la détermination des solutions techniques et des méthodes de réalisation, à la planification, au dimensionnement des moyens matériels et humains, à l'encadrement du personnel, à la gestion financière et administrative du chantier, au suivi budgétaire, à la coordination technique des études, ainsi qu'à la relation commerciale avec tous les intervenants. Il est le garant du bon déroulement des travaux et encadre le travail du chef de chantier, des chefs d'équipes et du personnel technique du chantier.

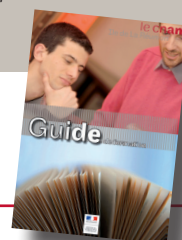
Accès au Diplôme d'ingénieur du Cnam spécialité construction et aménagement parcours Travaux (CYC65)

Codes ROME les plus proches

F1201 : Conduite de travaux du BTP.

F1202 : Direction de chantier du BTP.

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment.



Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (*téléchargeable sur www.cnam.re*) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (*téléchargeable sur www.cnam.re* - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2014-2015 : **01/07/2014**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2014 à fév. 2015) : **31/10/2014**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2015) : **31/03/2015**

voir calendrier en page 3

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-contre).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à info@cnam.re

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RÉSILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit individuel de base au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2014

révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration

Demandeurs d'emploi SANS activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 1 à 4
Demandeurs d'emploi AVEC activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 5 à 8
Individuels payants / Fongécif : s'applique aux non demandeurs d'emploi inscrits à titre individuel et aux bénéficiaires d'une prise en charge du Fongécif
Entreprises / DIF : s'applique aux salariés bénéficiant d'une prise en charge de leur employeur dans le cadre du plan de formation et pour les bénéficiaires du DIF.

Pour les contrats de professionnalisation, nous consulter.

		DEMANDEURS D'EMPLOI		INDIVIDUELS	ENTREPRISES
		SANS activité	AVEC activité	PAYANTS Fongécif	DIF
Frais d'inscription	► frais de dossier ¹ ► DIB (Droit individuel de base) ²	18 € 100 €	18 € 100 €	18 € 100 €	18 € 100 €
Enseignement	► droit d'accès aux UE suivies à La Réunion ► droit d'accès aux UE suivies en FOAD ³ ► droit d'accès aux cours d'anglais ⁴ ► test Bulats	8 € / ECTS 200 € / UE 48 € 60 €	30 € / ECTS 200 € / UE 180 € 60 €	60 € / ECTS 200 € / UE 360 € 60 €	180 € / ECTS 200 € / UE 1080 € 60 €
Rapports, projets et mémoires	► rapports d'expérience (<i>stage ou activité professionnelle</i>) ► examen probatoire ► projets tuteurés ► rédaction et soutenance de mémoires	152 € 152 € 8 € / ECTS 8 € / ECTS	152 € 152 € 30 € / ECTS 30 € / ECTS	152 € 152 € 60 € / ECTS 60 € / ECTS	152 € 152 € 180 € / ECTS 180 € / ECTS
Ecole d'ingénieur	► examen d'admission à l'EICnam ► frais d'inscription à l'EICnam ⁵	152 € 450 €	152 € 450 €	152 € 450 €	152 € 450 €
Validation ⁶	► VAE - validation des acquis de l'expérience ► VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985) ► VES - validation des études supérieures	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €	1200 € 520 € 300 €

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam (se rapprocher de votre centre régional pour les modalités d'inscription en FOAD) - ⁴ cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage) - ⁵ exigible une fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation de l'EICnam - ⁶ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers en validation. VAE et VAP85 : les frais d'inscription sont inclus.

Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi